

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 JUILLET 2016 – 20h30

Salle de la Vaquelotte

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice	43
Nombre de conseillers présents	25
Nombre de votants	29
Date de la convocation	27 juin 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le treize du mois de juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances publiques, sous la Présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire**.

PRESENTS : M. Richard LETERRIER (Maire),
Brigitte ALIX, Germain ALIX, Antoine AMBROIS, Annie BACON, Laurent BLED, Johanna BRUNET, Marc COCHETEUX, Nicolas DA GRAÇA, Eric DELAUNEY, Isabelle GABRIEL, Alfred GIMENEZ, Cécile JEANNE, Jean-Noël LARONCHE, Dominique LEGOUPIL, Olivier LUIS, Jean-Louis MATELOT, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Michel NICOLAÏ, Michel PONTUS, Bernard POTTIER, Nadine POUHIER, Jean-Pierre ROMANET, Daniel SAUVEY, Arlette VALOGNES

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Claude AUGÉARD (pouvoir à Richard LETERRIER), Marc DANNEVILLE (pouvoir à Brigitte ALIX), Laurent FOUQUET (pouvoir à Antoine AMBROIS), Patrick GAUTIER (pouvoir à Michel PONTUS),

ABSENTS EXCUSES : Angéline BERTOT, Francis DISS, Annie LÉCONTE, Bertrand LÉCONTE,

ABSENTS : Fabrice CORNICARD, Emmanuel DUBOST, Pierre JOUNOT, Carine LEE, Laurent POUHIER, Lydie POUHIER, Maurice POUTAS, Morgane ROGER, Jean ROUX, Vincent SAUVEY

Secrétaire de séance : Alfred GIMENEZ

M. le Maire ouvre la séance et informe le conseil municipal que, suite à la fermeture de l'école, la régie de recette est supprimée.

Richard LETERRIER annonce également des ajouts à l'ordre du jour :

- vente du matériel de l'école
- tarifs de location de la salle de la cantine
- élection délégué communautaire
- création d'un poste d'adjoint administratif

1/ Périmètre de la future Communauté d'Agglo

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 11 juillet dernier, une réunion avec tous les maires concernés par la future Communauté d'Agglo s'est tenue.

Les informations recueillies lors de cette réunion concernant notamment la gouvernance sont plutôt rassurantes. La rédaction d'une charte est en cours.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le périmètre de la future Communauté d'Agglo qui verra se regrouper les communautés de communes suivantes : CC de la Hague, de Douve et Divette, des Pieux, de la Côte des Isles, de la Vallée de l'Ouve, du Cœur du Cotentin, de la région de Montebourg, du Val de Saire, du canton de Saint-Pierre-Eglise, de la Saire ainsi que la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Mme Valérie MONTRIEUL-XAMENA rappelle que le projet est porté par le Syndicat mixte et que le préfet n'a pas encore sorti d'arrêté définitif.

Les Membres du conseil après en avoir délibéré, à 25 POUR et 4 ABSTENTIONS :

- APPROUVE le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion tel qu'arrêté par le préfet de la Manche le 10 mai 2016 ;

Le Conseil Municipal reste cependant sceptique par rapport à la rapidité de la mise en place de la Communauté d'Agglo.

2/ Adhésion à la charte d'entretien des espaces publics : zéro phyto

M. le Maire présente aux Membres du conseil municipal la charte régionale « zéro phyto » proposée par la FREDON qui préconise l'utilisation moindre des produits phytosanitaires

La FREDON propose 3 niveaux d'engagement et la commune doit se prononcer sur l'une d'elles :

Niveau 1 :

- Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.
- Tenir à jour un registre des interventions phytosanitaires.
- Prendre en compte les contraintes de désherbage dans les nouveaux aménagements.
- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des habitants.
- Assister à une journée de démonstration de techniques alternatives.

La commune s'engage à se mettre en conformité avec toutes ces règles dans un délai d'un an à compter du jour de la signature et à poursuivre les efforts entrepris par un passage au niveau 2 de la charte.

Niveau 2 :

- Respecter les engagements du niveau 1
- Réaliser un plan de d'entretien phytosanitaire des espaces communaux et en respecter les préconisations.
 - Tester des techniques alternatives au désherbage chimique.
 - Réaliser des aménagements pour supprimer les interventions chimiques et innover pour réduire la pollution des eaux par les pesticides.

Niveau 3 :

- Ne plus appliquer de produits phytosanitaires.
- Ne plus faire appliquer de produits phytosanitaires.
- Inviter les habitants à ne plus utiliser ces produits chez eux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 28 POUR et 1 ABSTENTION :

- Décide de choisir le Niveau 1 de la charte d'entretien des espaces publics ;
- Autorise M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3/ Recensement de la population 2017 – 19 janvier au 18 février

Monsieur le Maire informe que la commune doit organiser le recensement de la population en 2017 du 19 janvier au 18 février 2017 (celui-ci a lieu tous les 5 ans). Pour se faire, il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal ainsi qu'un coordonnateur adjoint et des agents recenseurs.

M. le Maire propose de nommer Mme Sandrine BERTRAND comme coordonnateur communal et se propose comme coordonnateur adjoint.

Vu le découpage de la commune de Vicq sur Mer, il serait souhaitable de recruter 4 agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de recruter 4 agents recenseurs et de nommer Mme Sandrine BERTRAND comme Coordonnateur communal, M. Richard LETERRIER, coordonnateur adjoint.

4/ Tarifs du repas du 14 juillet

Monsieur le maire expose qu'à l'occasion du 14 juillet, la municipalité organise un repas républicain aux habitants de la commune.

M. le Maire propose de fixer le prix du repas à 10€ et 1.50€ par grillade supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le prix du repas du 14 juillet à 10€
- approuve le prix de la grillade supplémentaire à 1.50€

5/ Acquisition d'une parcelle par le Conservatoire du Littoral

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le Conservatoire a manifesté son intérêt pour une parcelle située Pointe de la Loge à Cosqueville, cadastrée B 478 d'une superficie de 6310 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable à l'acquisition de la parcelle B 478 située Pointe de la Loge à Cosqueville par le Conservatoire du Littoral.

6/ Bilan financier

M. le Maire laisse la parole à M. Jean-Louis MATELOT, maire délégué aux finances qui dresse un bilan financier du 1^{er} semestre.

En fonctionnement, des dépenses dues notamment aux remplacements de personnel ont augmenté mais des économies ont été faites sur les contrats d'assurance qui ont tous été regroupés. En recette, les dotations de l'état sont plus importantes que prévues.

En globalité, le budget est serré mais rien d'alarmant.

Il est évoqué la démolition de la salle Gustave Lamache. Une réflexion est en cours sur une éventuelle rénovation de cette salle de façon à pouvoir éventuellement la mettre à disposition d'associations communales.

7/ Vente du matériel de l'école

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, suite à la fermeture de l'école de Cosqueville, plusieurs écoles du canton se sont manifestées pour racheter du matériel.

Le matériel vendu est le suivant :

Désignation	Prix	Structure
Jeux pédagogiques	280€	Ecole Ste Marie Madeleine de Barfleur
Jeux pédagogiques	60€	Ecole Ste Marie Madeleine de Barfleur
Jeux pédagogiques	100€	Ecole Notre Dame de l'Espérance de Tourlaville
Jeux pédagogiques	100€	Ecole Notre Dame de l'Espérance de Tourlaville
Jeux pédagogiques et cahier à 250€	250€	Ecole Maurice Tollemer de Gonnevillle-Le Theil
27 pupitres + 54 chaises moyennes + 7 petits pupitres + 14 petites chaises	1950€	Ecole Maurice Tollemer de Gonnevillle-Le Theil
23 livres à 0.50€ + Fichiers pédagogiques (histoire et géographie) à 15€	26€	Ecole de Besneville
Livres Ribambelle à 30€ + Jeu du marteau à 20€ + Jeu hockey à 20€ + Lixidéfi à 20€ + 4 jeux pédagogiques à 60€	150€	Ecole du bord de mer de Réville
2 Casiers en bois rose et beige à 10€ + Tableau blanc à 50€	70€	Ecole du bord de mer à Réville
Etagères à 150€	150€	
TOTAL	3136€	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre le matériel de l'école aux tarifs indiqués ci-dessus.

8/ Tarifs de location de la salle de la Cantine

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de fixer des tarifs de location de la cantine de la manière suivante :

- Vin d'honneur : 75 € (vicquois et hors commune)
- Repas : 130 € pour les habitants de Vicq sur Mer
160 € pour les résidents extérieurs
- Arrhes : 30€
- Caution : 500€
- Forfait ménage : 50€
- Gratuité pour les associations communales

Il est proposé de baptiser la cantine : Salle Jules Ferry, en référence au nom du groupe scolaire qui vient de fermer ses portes. La proposition est acceptée par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus.

8/ Nomination délégué communautaire

Monsieur le maire informe que suite à l'élection de M. Michel NICOLAÏ en tant que maire délégué de Gouberville en remplacement de M. Régis LERICHEUX, démissionnaire, il convient de nommer un nouveau délégué communautaire.

La nomination devant se faire dans l'ordre du tableau du conseil municipal, M. le Maire demande nominativement à chaque conseiller municipal s'il souhaite être nommé conseiller communautaire.

M. Michel NICOLAÏ, à l'appel de son nom, répondant favorablement, est nommé à l'unanimité, conseiller communautaire.

9/ Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Le Maire expose à l'assemblée que les besoins du service exigent la création d'un emploi à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires pour des travaux administratifs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires relevant du grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} septembre 2016.

9/ Affaires en cours

- Michel NICOLAÏ informe que l'expulsion d'un locataire à Gouberville a eu lieu jeudi 7 juillet en présence de l'huissier chargé de l'expulsion et des gendarmes. Le logement est en bon état, quelques travaux de peinture seront nécessaires.
- Pour les travaux d'entretien extérieurs, Daniel SAUVEY indique que les tontes se poursuivent, il reste encore une journée à faire à Néville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus par les membres du conseil municipal.

